



FOCAC INTELLIGENCE

Série pays Afrique | Volume 1 | Septembre 2026

Note pays : Nigéria

Le Nigéria dans le cycle 2025-2027 du FOCAC : perspectives pour l'Afrique et preuves vérifiées de réalisation.

EN BREF

5

Dossiers nigériens soumis à vérification complète

3

Réalisation FOCAC directe (A1)

+80 %

Importations chinoises du Nigéria, S1 2026 (2,3 Md USD)

Non

Pas d'accord de récolte précoce ; droits nuls jusqu'au 30 avril 2028



Date de clôture de la vérification : 30 septembre 2026 | Édition : publique, version 1.0

Équipe technique : Dr Henry Anibe Agbonika, Adejumobi Fashola, Dr Tokunbo Alaga Olorundami, Tijesunimi Falade, Mbotidem Jackson

Policy Delivery International Limited (PDIL)

policydelivery.africa | info@policydelivery.africa | +2348156527286 | Ventures Park, 5 Kwaji Close, Maitama, Abuja, Nigeria



PDIL FOCAC INTELLIGENCE

Synthèse

Le FOCAC et cette note

Le Forum sur la coopération sino-africaine (FOCAC), créé à Beijing en 2000, est la principale enceinte dans laquelle la Chine, les 53 pays africains avec lesquels elle entretient des relations diplomatiques et la Commission de l'Union africaine fixent des priorités communes de coopération. Le Sommet de Beijing de septembre 2024 a adopté le Plan d'action de Beijing (2025-2027) : dix actions de partenariat, 360 milliards de RMB de soutien financier annoncé et un traitement à droits de douane nuls pour les pays les moins avancés d'Afrique, que la Chine a étendu en juin 2025 à ses 53 partenaires africains à compter du 1er mai 2026. Le cycle sera évalué lors de la 10e Conférence ministérielle du FOCAC en République du Congo en 2027.

Cette note examine ce que le cycle actuel a réellement produit pour le Nigéria, et quelle part relève d'une réalisation FOCAC véritablement nouvelle. Chaque dossier est évalué selon une méthode prudente qui distingue ce qui a été annoncé de ce qui a été réalisé, et la réalisation nouvelle du FOCAC de la coopération déjà en cours (annexe B).

Pourquoi le Nigéria compte dans ce tableau d'ensemble

Le Nigéria occupe une place importante dans le cycle actuel du FOCAC en raison de la taille de son économie, de son potentiel manufacturier et agricole, de ses besoins en infrastructures, de son rôle au sein de la CEDEAO et du marché de la ZLECAf, et de l'étendue de sa relation existante avec la Chine.

Nos constats

Le bilan FOCAC du Nigéria depuis Beijing couvre désormais l'accès commercial, un cadre de partenariat économique, la recherche agricole, un appui sous forme de don et la coopération sur le manioc. La mise en œuvre est réelle et les exportations nigériennes vers la Chine progressent, même si cette croissance a commencé avant l'application de la préférence à droits nuls. La solidité de l'attribution varie sensiblement d'une activité à l'autre, et l'instrument commercial décisif, un accord de récolte précoce, n'est pas encore en place.

Cinq dossiers nigériens ont fait l'objet d'une vérification complète. Trois sont classés comme réalisation FOCAC directe (A1) : le traitement à droits de douane nuls sur 100 % des lignes tarifaires, l'accord-cadre de partenariat économique et le laboratoire agricole conjoint. Deux sont plutôt considérés comme vraisemblablement attribuables : le don de 200 millions de RMB et la coopération sur le manioc.

Le traitement à droits de douane nuls, en vigueur depuis le 1er mai 2026, est le résultat direct le plus déterminant pour les entreprises nigériennes. Les importations chinoises en provenance du Nigéria étaient déjà en hausse de 112 % de janvier à avril 2026, avant l'application de la préférence le 1er mai, et la croissance s'est poursuivie après son entrée en vigueur : elles ont progressé de 80 % pour atteindre 2,3 milliards de dollars US au premier semestre 2026, avec une croissance mensuelle supérieure à 40 % en mai et en juin. Environ 88 % des exportations nigériennes vers la Chine entrant déjà en franchise de droits, la préférence coïncide avec cette croissance continue sans qu'il soit démontré qu'elle en soit le moteur. Mais la préférence est unilatérale et

limitée dans le temps : pour le Nigéria, qui n'est pas un pays moins avancé (PMA), elle court jusqu'au 30 avril 2028. Sans accord de récolte précoce au titre de l'accord-cadre de mars 2026, la fenêtre se refermera. Le don de 200 millions de RMB n'est vérifié qu'au stade de l'annonce, et la coopération sur le manioc repose en partie sur des programmes antérieurs au Sommet.

5 Dossiers vérifiés vérification approfondie	3 Réalisation directe (A1) liée aux résultats de Beijing	2 Plausible (A2) lien incomplet	Minimum Plancher vérifié pas un inventaire complet
---	---	--	---

La fenêtre commerciale

Deux instruments commerciaux déterminent désormais la position du Nigéria. Le premier, le traitement unilatéral à droits de douane nuls accordé par la Chine, est déjà en vigueur. Le second, un accord de récolte précoce négocié au titre de l'accord-cadre de mars 2026, est celui qui rendrait cet accès permanent. Le Nigéria dispose du premier, mais pas du second. Un accord de récolte précoce est un accord commercial intérimaire et réciproque, conclu au titre de l'accord-cadre, qui consolide les droits nuls accordés par la Chine au-delà de la fenêtre temporaire. La section 3 présente les instruments et les points à surveiller.

Priorités avant l'évaluation de 2027

- 1. Obtenir une vision complète du portefeuille.** Le Nigéria devrait obtenir une vision claire de l'ensemble du portefeuille de projets et de financements attribuables aux engagements du FOCAC de 2024.
- 2. Conclure la récolte précoce avant 2028.** Le Nigéria devrait ouvrir sans délai les négociations de récolte précoce au titre de l'accord-cadre de mars 2026, avec un mandat qui préserve les obligations envers la CEDEAO et les industries sensibles, afin que l'accès à droits de douane nuls ne s'éteigne pas le 30 avril 2028.
- 3. Aborder 2027 avec un registre national.** Le Nigéria devrait aborder le cycle de 2027 avec son propre registre de mise en œuvre indiquant ce qui a été convenu, ce qui a été réalisé, ce qui reste en suspens et les nouvelles priorités à faire avancer.

CONCLUSION

Le Nigéria présente une réalisation FOCAC identifiable et vérifiable, mais la base de preuves demeure incomplète.

Les résultats directs les plus solides à ce jour sont l'accès à droits de douane nuls au marché chinois, l'accord-cadre de partenariat économique et le laboratoire agricole conjoint opérationnel. Les exportations nigérianes vers la Chine progressent, une tendance engagée avant l'application de la préférence, mais l'accès à droits nuls reste temporaire tant qu'un accord de récolte précoce n'est pas conclu. Le don de 200 millions de RMB exige une transparence au niveau des projets, tandis que la coopération sur le manioc souligne la nécessité de distinguer les engagements nouveaux des programmes de longue date.

SECTION 1

Le FOCAC en contexte

Le Forum sur la coopération sino-africaine (FOCAC) a été créé à Beijing en octobre 2000 comme plateforme de dialogue collectif et de coopération concrète entre la Chine et les pays africains. Il s'est depuis structuré en une architecture régulière de sommets, de conférences ministérielles, de réunions de hauts fonctionnaires et de mécanismes de suivi au niveau national. En 2026, il réunit la Chine, les 53 pays africains qui entretiennent des relations diplomatiques avec elle et la Commission de l'Union africaine.

2000 Fondé à Beijing octobre 2000	53 + CUA Membres africains plus la Commission de l'Union africaine	10 Actions de partenariat Plan d'action de Beijing 2025-2027	360 Md RMB Soutien financier sur le cycle de trois ans
---	--	--	--

Le FOCAC compte parce qu'il est devenu l'un des principaux canaux institutionnels par lesquels la Chine et les États africains organisent leur coopération en matière de commerce, d'infrastructures, d'agriculture, de santé, d'industrialisation, d'éducation, de science et de technologie, de développement vert, de financement et de sécurité. Le cadre n'est pas une organisation fondée sur un traité et ne se substitue pas aux stratégies nationales de développement. Son importance pratique tient aux engagements politiques, aux guichets de financement, aux accords bilatéraux, aux programmes techniques et aux projets qui sont ensuite négociés et mis en œuvre par les gouvernements et institutions participants.



Figure 1. Jalons clés : de la fondation du FOCAC à l'échéance d'évaluation de 2027.

Le Sommet de Beijing de 2024 et le cycle actuel

Le Sommet de Beijing de 2024 a adopté la Déclaration de Beijing et le Plan d'action de Beijing (2025-2027) du FOCAC. Le Plan d'action s'articule autour de dix actions de partenariat : apprentissage mutuel, prospérité commerciale, coopération en matière de chaînes industrielles, connectivité, coopération au développement, santé, agriculture et moyens de subsistance, échanges entre les peuples, développement vert et sécurité commune.

Figure 2. Les dix actions de partenariat du Plan d'action de Beijing du FOCAC (2025-2027).

01 Apprentissage mutuel	02 Prosperité commerciale	03 Coopération des chaînes industrielles	04 Connectivité	05 Coopération au développement
06 Santé	07 Agriculture et moyens de subsistance	08 Échanges entre les peuples	09 Développement vert	10 Sécurité commune

La Chine a également annoncé un soutien financier de 360 milliards de RMB sur le cycle de trois ans, dont 210 milliards de RMB en lignes de crédit, 80 milliards de RMB d'aide sous diverses formes et au moins 70 milliards de RMB d'investissements d'entreprises chinoises. Le cycle actuel aboutira à la 10e Conférence ministérielle du FOCAC en République du Congo en 2027, qui offrira un point de revue clair pour évaluer ce qui est passé de l'engagement à la mise en œuvre et aux résultats.

Soutien financier de 360 Md RMB, cycle FOCAC 2025-2027

210 Md RMB	80 Md RMB	70 Md RMB+
Lignes de crédit	Aide sous diverses formes	Investissements des entreprises chinoises
58 % du total	22 % du total	19 % du total

Figure 3. Composition du soutien financier annoncé par la Chine pour le cycle 2025-2027.

Ce que le FOCAC pourrait rendre possible pour l'Afrique

Pour l'Afrique, la valeur stratégique du FOCAC tient moins à l'ampleur affichée des engagements qu'à la capacité des gouvernements africains à arrimer le cadre aux priorités continentales, régionales et nationales. L'Agenda 2063 de l'Union africaine met particulièrement l'accent sur la croissance inclusive, les infrastructures, l'industrialisation, l'agriculture et la valorisation, la science et la technologie, le capital humain, l'intégration régionale ainsi que la paix et la sécurité. Ces domaines recoupent largement l'agenda actuel du FOCAC.

Possibilité pour l'Afrique	Ce que cela pourrait signifier en pratique
Industrialisation et chaînes de valeur	Mobiliser l'investissement chinois, les parcs industriels, les partenariats manufacturiers et la coopération en matière de chaînes d'approvisionnement pour accroître la production, la transformation et les exportations africaines, plutôt que de rester cantonné à la fourniture de matières premières.
Commerce et accès aux marchés	Convertir les préférences tarifaires et les accords de partenariat économique en exportations africaines à plus forte valeur ajoutée, en un meilleur respect des normes, en capacités logistiques et en paniers d'exportation plus diversifiés.
Infrastructures et intégration régionale	Aligner les investissements de connectivité sur le PIDA, les corridors de la ZLECAf, les ports, les chemins de fer, les systèmes énergétiques et les infrastructures numériques qui réduisent le coût de circulation des biens, des personnes et des données entre marchés africains.
Agriculture et systèmes alimentaires	Utiliser les centres de démonstration, le transfert de technologie, l'irrigation, la mécanisation, la transformation et l'accès aux marchés pour accroître la productivité et bâtir des chaînes de valeur agro-industrielles régionales.

Possibilité pour l'Afrique	Ce que cela pourrait signifier en pratique
Transfert de technologie et de savoirs	Aller au-delà de l'acquisition d'équipements vers des laboratoires conjoints, des partenariats de recherche, la formation professionnelle, les compétences numériques, la maintenance locale et l'innovation appliquée.
Transition verte	Orienter la coopération vers les énergies renouvelables, l'extension des réseaux électriques, les technologies propres, les infrastructures résilientes au climat et la participation africaine aux industries vertes émergentes.
Financement du développement	Recourir de manière sélective aux dons, aux crédits, aux prises de participation, à l'assurance et aux montages mixtes, avec une meilleure préparation des projets, davantage de transparence et une discipline budgétaire renforcée.

LE DÉFI AFRICAIN DE LA MISE EN ŒUVRE

Ces perspectives ne se concrétisent pas d'elles-mêmes. La valeur du FOCAC pour le développement dépend largement de la capacité d'action africaine : qualité de la préparation des projets, capacité de négociation, alignement sur les plans nationaux, transparence des conditions de financement, contenu local, absorption technologique, coordination régionale et aptitude à mesurer les résultats une fois les actifs construits ou les accords signés.

Une approche africaine crédible du suivi doit donc distinguer les annonces, les accords signés, les engagements de financement, la mise en œuvre, l'utilisation opérationnelle et les résultats vérifiés. Elle doit aussi séparer les projets conçus avant le Sommet de 2024 des engagements réellement additionnels issus du cycle actuel. Sans ces distinctions, l'activité peut aisément être confondue avec la réalisation.

LA QUESTION CENTRALE

La question centrale n'est donc pas simplement de savoir combien d'activités sino-nigériennes peuvent être recensées, mais si le Nigéria convertit la fenêtre actuelle du FOCAC en gains mesurables en matière de capacités productives, d'exportations, d'infrastructures, de technologie, de compétences et de capacités institutionnelles.

La suite de cette note applique ce test au Nigéria. La section 2 présente les dossiers vérifiés, la section 3 les instruments commerciaux qui détermineront la prochaine phase, et la section 4 ce que les données impliquent pour les politiques publiques et les entreprises.

SECTION 2

Ce qui a été réalisé au Nigéria

5 dossiers évalués en détail selon la méthode de PDIL

Tableau vérifié de la mise en œuvre

Initiative	Position actuelle	Attribution	Note	Évaluation
Accord-cadre de partenariat économique pour un développement partagé	Accord	A1 Directe	A	Résultat institutionnel solide, explicitement lié à la mise en œuvre du Sommet de Beijing

Initiative	Position actuelle	Attribution	Note	Évaluation
Traitement à droits de douane nuls sur 100 % des lignes tarifaires	Utilisation opérationnelle	A1 Directe	A	En vigueur depuis le 1er mai 2026 au titre de la mise en œuvre de l'engagement commercial du FOCAC ; importations chinoises en provenance du Nigéria en hausse de 80 % au S1 2026, hausse déjà engagée avant le 1er mai
Laboratoire conjoint Chine-Nigéria pour la conservation des sols et de l'eau et le développement agricole durable	Utilisation opérationnelle	A1 Directe	B	Laboratoire créé et utilisé pour la recherche conjointe
Don de 200 millions de RMB	Annonce	A2 Plausible	A	Don annoncé en août 2026, mais l'affectation par projet, l'accord signé et le décaissement ne sont pas rendus publics
Démonstration de production et de transformation du manioc	Mise en œuvre	A2 Plausible	A	Des activités de démonstration postérieures au Sommet sont signalées, mais la plateforme de coopération d'ensemble est antérieure au FOCAC 2024

Attribution : A1 réalisation FOCAC directe ; A2 attribution plausible ; A3 bilatéral post-sommet ; A4 préexistante ; A5 contestée ou non vérifiée.
Note de preuve : de A (corroboration indépendante) à D (insuffisante). Méthode complète à l'annexe B.



Figure 4. Position de chaque dossier vérifié (Nigéria) sur l'échelle de réalisation à la date de clôture de la vérification.

1. Accord-cadre de partenariat économique

SIGNÉ 26 mars 2026	ÉTAPE DE RÉALISATION Accord	ATTRIBUTION A1 Directe	NOTE DE PREUVE A
-----------------------	--------------------------------	---------------------------	---------------------

Le Nigéria et la Chine ont signé l'accord-cadre de partenariat économique pour un développement partagé le 26 mars 2026. Le ministère chinois du Commerce présente cette signature comme « une étape cruciale dans la mise en œuvre » des résultats du Sommet de Beijing du Forum sur la coopération sino-africaine, ce qui fonde documentairement le classement A1.

L'accord-cadre couvre notamment l'industrie manufacturière, l'agriculture, la facilitation des échanges, l'investissement et la coopération économique au sens large. Sa portée tient au fait qu'il offre un mécanisme institutionnel par lequel le Nigéria pourrait traduire les engagements commerciaux plus larges du FOCAC en accès aux marchés, en investissements et en opportunités de production par secteur.

À ce stade, toutefois, l'accord-cadre doit être considéré comme un instrument habilitant plutôt que comme un résultat économique acquis. La prochaine phase du suivi doit donc porter sur les accords spécifiques, les arrangements tarifaires, les projets d'investissement et les programmes sectoriels élaborés dans ce cadre.

ÉVALUATION ACTUELLE

Réalisation FOCAC directe, dont les résultats de mise en œuvre restent à venir.

Sources pour ce dossier

- MOFCOM, signature par le ministre Wang Wentao, 26 mars 2026 : wangwentao2.mofcom.gov.cn/Events/art/2026/art_21727baf278f476baadc5815a2f27571.html
- Voice of Nigeria, 27 mars 2026 : von.gov.ng/nigeria-china-sign-pact-to-deepen-economic-cooperation/
- Vanguard, consul général de Chine, 28 septembre 2026 : www.vanguardngr.com/2026/09/nigerias-manufacturing-upgrade-tops-chinas-economic-pact-consul-general/

2. Traitement à droits de douane nuls sur 100 % des lignes tarifaires

EN VIGUEUR	VALABLE JUSQU'AU	ÉTAPE DE RÉALISATION	ATTRIBUTION	NOTE DE PREUVE
1er mai 2026	30 avril 2028	Utilisation opérationnelle	A1 Directe	A

Le traitement à droits de douane nuls accordé par la Chine aux 53 pays africains avec lesquels elle entretient des relations diplomatiques est entré en vigueur le 1er mai 2026 et couvre 100 % des lignes tarifaires (hors caoutchouc naturel ; produits sous contingent exemptés dans la limite du contingent uniquement). Il met en œuvre l'engagement de prospérité commerciale du Sommet de Beijing de 2024, étendu des pays moins avancés (PMA) à l'ensemble des partenaires africains. Le Nigéria, qui n'est pas un PMA, en bénéficie jusqu'au 30 avril 2028.

Les exportations nigériennes vers la Chine progressaient déjà avant l'application de la préférence. Les importations chinoises en provenance du Nigéria étaient déjà en hausse de 112 % de janvier à avril 2026 (données des douanes chinoises), avant l'application de la préférence le 1er mai, et la croissance s'est poursuivie après son entrée en vigueur : elles ont progressé de 80 % pour atteindre 2,3 milliards de dollars US au premier semestre 2026, avec une croissance mensuelle supérieure à 40 % en mai et en juin, et les échanges bilatéraux totaux ont atteint 18 milliards de dollars US (en hausse de 35 %) au S1 2026 (ambassadeur Yu Dunhai, 14 août 2026). Parmi les produits cités par les autorités nigériennes et l'ambassade de Chine figurent le sésame et le gaz de pétrole liquéfié (BusinessDay, août 2026). Comme environ 88 % des exportations nigériennes vers la Chine entraient déjà en franchise de droits, une partie de cette croissance traduit l'évolution des prix des produits de base plutôt que le changement tarifaire lui-même.

La mesure est unilatérale et limitée dans le temps. Sa valeur durable dépend de la capacité du Nigéria à la convertir en un accord de récolte précoce négocié, et de celle des exportateurs à satisfaire aux règles d'origine de la Chine (un critère de 40 % de teneur en valeur régionale pour les produits transformés) ainsi qu'aux mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS).

ÉVALUATION ACTUELLE

Réalisation FOCAC directe et opérationnelle ; les exportations vers la Chine ont continué de croître après son entrée en vigueur, mais cette croissance est antérieure à la préférence, qui expire en avril 2028 en l'absence d'accord de récolte précoce.

Sources pour ce dossier

- **Conseil des affaires d'État de Chine, 28 avril 2026 :** english.www.gov.cn/news/202604/28/content_WS69f0a1d7c6d00ca5f9a0aad0.html
- **Ambassade de Chine au Nigéria, discours de l'ambassadeur Yu Dunhai, 14 août 2026 :** ng.china-embassy.gov.cn/eng/zngx/cne/202608/t20260815_12004633.htm
- **BusinessDay, août 2026 :** businessday.ng/news/article/china-imports-from-nigeria-surge-80-to-2-3bn-under-zero-tariff-regime/
- **Données des douanes chinoises via Huaon, importations en provenance du Nigéria, janvier à avril 2026 :** www.huaon.com/channel/tradedata/1173732.html

3. Laboratoire conjoint Chine-Nigéria

PARTENAIRES	ÉTAPE DE RÉALISATION	ATTRIBUTION	NOTE DE PREUVE
Université d'Ibadan + CAAS (Institut de l'environnement et du développement durable en agriculture)	Utilisation opérationnelle	A1 Directe	B

Le Laboratoire conjoint Chine-Nigéria pour la conservation des sols et de l'eau et le développement agricole durable constitue l'un des exemples les plus probants d'engagements du FOCAC passés du stade de l'annonce à celui de l'utilisation effective.

Les rapports officiels de suivi font état de la création du laboratoire, et les publications de recherche ultérieures montrent que des travaux conjoints associant l'Université d'Ibadan et des instituts de recherche chinois étaient menés sur cette plateforme en 2026.

L'enjeu de cette initiative réside moins dans la création physique du laboratoire que dans sa capacité à générer une capacité de recherche nigériane durable, des technologies adaptées au contexte local, des applications agricoles concrètes et une contribution mesurable aux défis de productivité des sols, de l'eau et de l'agriculture.

ÉVALUATION ACTUELLE

Réalisation FOCAC directe et opérationnelle, même si les preuves de résultats en matière de développement restent limitées.

Sources pour ce dossier

- **Ministère des Affaires étrangères de Chine, résultats du suivi du FOCAC, 11 juin 2025 :** www.mfa.gov.cn/eng/wjbzhd/202506/t20250611_11646041.html
- **Base de données des plateformes de l'Alliance sino-africaine pour l'innovation scientifique et technologique agricole :** caastia.org/Data_base/Platforms/index.htm

4. Don de 200 millions de RMB

MONTANT	ANNONCÉ	ÉTAPE DE RÉALISATION	ATTRIBUTION	NOTE DE PREUVE
200 millions de RMB	14 août 2026	Annonce	A2 Plausible	A

La Chine a confirmé sa décision d'accorder au Nigéria un don de 200 millions de RMB pour des projets à identifier et à mettre en œuvre conjointement. L'ambassadeur Yu Dunhai a annoncé ce don au ministère des Affaires étrangères le 14 août 2026 ; aucun accord de don signé n'avait été publié à la date de clôture de la vérification, de sorte que le dossier demeure au stade de l'annonce.

Il s'agit d'une annonce de don significative, mais les preuves disponibles ne permettent pas encore d'établir les projets qui seront financés, les institutions chargées de leur mise en œuvre, la répartition entre secteurs, le calendrier de décaissement ni les résultats de développement attendus.

S'agissant de l'attribution, le don est classé A2. Il a été annoncé lors d'une réunion que les deux parties ont présentée comme relevant de la mise en œuvre des résultats du Sommet de Beijing de 2024 du FOCAC, ce qui le distingue des dons dont la déclaration de signature ne faisait aucune référence au FOCAC (comme le don de 100 millions de RMB au Kenya, classé A3 dans le volume 2). Mais aucun document publié ne rattache encore ce don à un engagement précis du Plan d'action de Beijing ; il ne satisfait donc pas au critère A1. Il ne doit pas être traité comme une dépense réalisée tant qu'un accord signé et une liste de projets n'ont pas été publiés.

ÉVALUATION ACTUELLE

Annoncé, non encore signé. Classé A2 parce que l'annonce a été présentée comme relevant de la mise en œuvre des résultats du Sommet de 2024 ; aucun lien propre au don avec un engagement du Plan d'action n'a encore été publié.

Sources pour ce dossier

- **Voice of Nigeria, 14 août 2026** : von.gov.ng/nigeria-china-deepen-development-cooperation/
- **Premium Times, août 2026** : www.premiumtimesng.com/foreign/902810-china-to-provide-rmb-200-million-grant-assistance-to-nigeria-as-diplomatic-relations-strengthen.html

5. Coopération sur la production et la transformation du manioc

AXE	ÉTAPE DE RÉALISATION	ATTRIBUTION	NOTE DE PREUVE
Production et transformation vertes et efficaces	Mise en œuvre	A2 Plausible	A

Les rapports officiels de suivi du FOCAC indiquent qu'une démonstration technique de production et de transformation vertes et efficaces du manioc a débuté au Nigéria. En juin 2026, l'Académie chinoise des sciences agricoles tropicales (CATAS) a remis des équipements de mécanisation couvrant l'ensemble du cycle du manioc au National Root Crops Research Institute (NRCRI) d'Umudike.

Cette activité s'inscrit étroitement dans les engagements en matière de modernisation agricole et de moyens de subsistance du cadre actuel du FOCAC. Toutefois, la coopération et les activités de démonstration sino-nigériennes sur le manioc étaient déjà en cours avant le Sommet de septembre 2024.

S'agissant de l'attribution, la démonstration elle-même figure dans les résultats de suivi du FOCAC publiés par la Chine en juin 2025, comme pour le Kenya, et le programme est classé A2 dans les deux volumes pour des

raisons différentes. Au Nigéria, la coopération sur le manioc entre la CATAS et le National Root Crops Research Institute est antérieure au Sommet, comme l'a rapporté Xinhua en juillet 2024, et l'activité actuelle ne peut pas encore être distinguée de ces travaux antérieurs ; la question de suivi porte sur les activités, technologies, zones ou capacités de transformation nouvelles apportées par les engagements de 2024. Au Kenya, la raison tient à ce qu'aucune source kényane ne confirme encore l'activité (voir le volume 2).

ÉVALUATION ACTUELLE

Activité de mise en œuvre crédible postérieure au Sommet, mais l'additionnalité n'a pas encore été suffisamment isolée pour classer l'ensemble de l'initiative comme nouvelle réalisation du FOCAC.

Sources pour ce dossier

- **Ministère des Affaires étrangères de Chine, résultats du suivi du FOCAC, 11 juin 2025 :** www.mfa.gov.cn/eng/wjbzhd/202506/t20250611_11646041.html
- **BusinessDay, équipements de la CATAS remis au NRCRI d'Umudike, juillet 2026 :** businessday.ng/news/article/china-delivers-first-full-cycle-cassava-mechanisation-equipment-to-nigeria-boosts-food-security-drive/
- **Xinhua, partenariat sino-nigérien sur le manioc, 27 juillet 2024 :** english.news.cn/20240727/91d94598d76840e7b0d12e730c040915/c.html

SECTION 3

La fenêtre à droits de douane nuls et la question de la récolte précoce

Deux instruments commerciaux déterminent désormais la position du Nigéria. Le premier, le traitement unilatéral à droits de douane nuls accordé par la Chine, est déjà en vigueur. Le second, un accord de récolte précoce négocié au titre de l'accord-cadre de mars 2026, est celui qui rendrait cet accès permanent. Le Nigéria dispose du premier, mais pas du second.

Le Kenya a signé son accord de récolte précoce le 24 mars 2026, entré en vigueur le 1er mai 2026. L'Afrique du Sud a signé son accord-cadre en février 2026 et est en cours de négociation. Au total, 40 pays africains avaient signé des accords-cadres au 9 septembre 2026 (Xinhua ; l'ambassadeur Yu en citait 38 en août). L'ambassadeur de Chine a également indiqué en août 2026 que la Chine souhaitait finaliser des accords de récolte précoce avec d'autres partenaires, dont le Nigéria.

Instrument	Statut à la clôture	Ce que cela signifie
Traitement à droits de douane nuls (unilatéral)	En vigueur depuis le 1er mai 2026	100 % des lignes tarifaires (hors caoutchouc naturel ; produits sous contingent exemptés dans la limite du contingent uniquement) ; pour le Nigéria, valable jusqu'au 30 avril 2028
Accord-cadre de partenariat économique pour un développement partagé	Signé le 26 mars 2026	Plateforme de négociation ; ne crée à lui seul aucun engagement tarifaire
Accord de récolte précoce	Non conclu ; négociations non ouvertes publiquement	Consoliderait les droits nuls au-delà d'avril 2028 en contrepartie d'engagements d'ouverture du marché nigérien
Règles d'origine (GACC)	En vigueur	40 % de teneur en valeur régionale pour les produits transformés ; déterminent qui en bénéficie réellement

QU'EST-CE QU'UN ACCORD DE RÉCOLTE PRÉCOCE ?

L'offre commerciale de la Chine à l'Afrique progresse par étapes. D'abord, la Chine accorde unilatéralement des droits nuls : aux pays les moins avancés depuis le 1er décembre 2024, et aux 20 autres partenaires africains du 1er mai 2026 au 30 avril 2028. Ensuite, un pays signe un accord-cadre de partenariat économique pour un développement partagé, qui fixe le programme sans modifier aucun tarif. Enfin, il négocie un accord de récolte précoce : un accord réciproque qui consolide les droits nuls accordés par la Chine à ses exportations au-delà de 2028, généralement en échange de l'ouverture de son propre marché à une liste convenue de produits chinois. Les volets services, investissement et normes suivent plus tard.

Situation du Nigéria : accord-cadre signé le 26 mars 2026 ; aucun accord de récolte précoce conclu et négociations non ouvertes publiquement. Sans accord, l'accès du Nigéria à droits nuls prend fin le 30 avril 2028.

POINTS À SURVEILLER

La fenêtre est de 19 mois. Les décisions déterminantes portent sur le mandat de négociation, le traitement des obligations liées au tarif extérieur commun de la CEDEAO et des industries sensibles, et la capacité des exportateurs nigériens à respecter à grande échelle les règles d'origine et les mesures SPS. Voir la note explicative CAEPSD et la note d'orientation sur les règles d'origine de PDIL.

SECTION 4

Ce que révèlent les données : Nigéria

L'expérience du Nigéria met en lumière une caractéristique importante de la mise en œuvre du FOCAC. La réalisation ne passe pas uniquement par de grands projets d'infrastructure. Elle prend de plus en plus la forme de cadres économiques, de dons, de coopération technique, de plateformes de recherche et de programmes de démonstration sectoriels.

Cadres économiques	Dons	Coopération technique	Plateformes de recherche	Programmes de démonstration
--------------------	------	-----------------------	--------------------------	-----------------------------

Figure 5. Les formes que prend la réalisation du FOCAC au Nigéria, au-delà des grandes infrastructures.

Les éléments recueillis montrent aussi pourquoi le suivi de la mise en œuvre doit aller au-delà du décompte des annonces. Un accord signé, un engagement de financement, une installation de recherche opérationnelle et un programme de démonstration agricole correspondent à des niveaux de réalisation différents et ne doivent pas être agrégés en une mesure unique et indifférenciée des progrès.

Le Nigéria offre également une occasion importante d'engagement plus poussé dans le FOCAC. L'accord-cadre de partenariat économique pourrait prendre une importance particulière s'il débouche sur des arrangements concrets en matière d'accès aux marchés, d'investissement industriel, de modernisation agricole, de développement des chaînes de valeur et de transfert de technologie.

Principales lacunes documentaires

#	Domaine	Question ouverte
1	Don de 200 millions de RMB	Quels projets seront financés, quand les fonds seront-ils décaissés et quelles institutions nigériennes les mettront en œuvre ?
2	Utilisation des droits nuls	Quels produits et quelles entreprises nigériennes utilisent la préférence, quelle part de la croissance tient au tarif plutôt qu'aux prix, et quelles exportations échouent sur les règles d'origine ou les mesures SPS ?
3	Accord-cadre et récolte précoce	Quand le Nigéria ouvrira-t-il les négociations de récolte précoce, quelles sont son offre et ses lignes rouges, et comment les obligations liées au tarif extérieur commun de la CEDEAO seront-elles traitées ?
4	Laboratoire conjoint	Quels résultats de recherche, technologies, chercheurs nigériens, engagements de financement et applications agricoles en émergent ?
5	Coopération sur le manioc	Quelle part des activités actuelles est réellement additionnelle par rapport aux programmes existant avant septembre 2024 ?
6	Portefeuille nigérien élargi	Existe-t-il d'autres projets nigériens relevant des engagements en matière de connectivité, de santé, de développement vert, de chaînes industrielles, de formation et de moyens de subsistance qui n'ont pas encore fait l'objet d'un rapprochement public ?

Implications pour le cycle FOCAC 2027

À l'approche de la revue du FOCAC de 2027, la position du Nigéria doit passer de plus en plus de la documentation des engagements à la démonstration de leur utilisation et à la négociation fondée sur les preuves.

PREMIER Obtenir une vision complète du portefeuille Le Nigéria devrait obtenir une vision claire de l'ensemble du portefeuille de projets et de financements attribuables aux engagements du FOCAC de 2024. Le don de 200 millions de RMB constitue un point de départ, mais il ne représente vraisemblablement pas toute l'étendue de la relation.	DEUXIÈME Conclure la récolte précoce avant 2028 Le Nigéria devrait ouvrir sans délai les négociations de récolte précoce au titre de l'accord-cadre de mars 2026, avec un mandat qui préserve les obligations envers la CEDEAO et les industries sensibles, afin que l'accès à droits de douane nuls ne s'éteigne pas le 30 avril 2028.	TROISIÈME Aborder 2027 avec un registre national Le Nigéria devrait aborder le cycle de 2027 avec son propre registre de mise en œuvre indiquant ce qui a été convenu, ce qui a été réalisé, ce qui reste en suspens et les nouvelles priorités à faire avancer.
--	--	---

ANNEXE A

Le registre sino-nigérian élargi

Au-delà des cinq dossiers soumis à vérification complète, PDIL a examiné selon la même méthode 13 autres activités sino-nigérianes menées depuis septembre 2024. Elles sont présentées ici pour donner une image plus complète de la relation ; chacune est notée, mais toutes n'ont pas fait l'objet de la vérification complète appliquée aux cinq dossiers principaux.

CE QUE MONTRE LE REGISTRE ÉLARGI

La réalisation FOCAC directe se concentre sur les accords politiques, les instruments d'accès aux marchés et les projets de coopération de moindre envergure. Les actifs commerciaux les plus importants de la relation (transformation du lithium, transport d'électricité, prêt pour le chemin de fer Kano-Kaduna et programme routier d'accès au port de Lekki) relèvent soit d'opérations commerciales bilatérales (A3), soit de la poursuite de programmes antérieurs (A4).

C'est le constat central pour les décideurs : une grande partie de ce qui est présenté comme réalisation du FOCAC relève d'une coopération réelle, mais seule une partie constitue une réalisation nouvelle au titre des engagements de 2024.

Dossier	Date	Étape	Attribution	Note
Partenariat stratégique global et déclaration conjointe	septembre 2024	Accord	A1	A
Instruments du Sommet : plan de coopération BRI, énergie nucléaire, ressources humaines, médias, CMG-NTA	septembre 2024	Accord	A1	A
Création du bureau du Partenariat stratégique Nigéria-Chine (NCSP)	septembre 2024	Mise en œuvre	A2	A
Accès GACC pour les arachides nigérianes (avis n° 115/2024)	septembre 2024	Accord	A2	B
Renouvellement de l'accord de swap de devises CBN-PBoC de 15 Md CNY	décembre 2024	Accord	A4	A
Prêt CDB de 245 M EUR, chemin de fer Kano-Kaduna (CCECC)	janvier 2025	Financement ; mise en œuvre	A4	A
Contrat de transport d'électricité CMEC de 329 M USD (Presidential Power Initiative)	avril 2025	Accord	A3	C
Enveloppe China Exim de 652 M USD, route d'évacuation du port de Lekki (approbation du FEC)	mai 2025	Annonce (approbation du FEC ; prêt non encore signé)	A3	C
Déclaration de l'ambassade de Chine sur les dix actions de partenariat avec le Nigéria	mai 2025	Annonce	A1	C
Accord sur une usine d'insuline (NBRDA et Shanghai Haiqi)	septembre 2025	Accord	A3	A
Centre d'excellence pour la petite hydroélectricité, Université d'Abuja (ONUDI, fonds chinois)	mars 2026	Mise en œuvre	A1	B

Dossier	Date	Étape	Attribution	Note
Usine de transformation de lithium d'Endo, Nasarawa (Diamond New Energy, Jiuling, Canmax)	juillet 2026	Utilisation opérationnelle	A3	A
Protocole d'inspection et de quarantaine des produits aquatiques sauvages	août 2026	Accord	A1	C

ANNEXE B | MÉTHODE

Comment lire cette note

Cette note distingue l'état de réalisation de l'attribution au FOCAC. A1 signifie que les preuves disponibles relient directement une activité aux résultats du Sommet de Beijing de 2024. A2 signifie que l'activité y est vraisemblablement liée, mais que le lien documentaire direct est incomplet. A3 couvre l'activité bilatérale postérieure au Sommet sans attribution démontrée au FOCAC. A4 couvre la coopération engagée avant septembre 2024 et poursuivie, ou ayant franchi des étapes, par la suite. Ces classes d'attribution ne remplacent pas l'état de mise en œuvre : une activité peut être directement attribuable au FOCAC tout en n'étant qu'au stade de l'accord, du financement ou de la mise en œuvre.

A1 Réalisation FOCAC directe	A2 Attribution plausible	A3 Bilatéral post-sommet	A4 Activité préexistante	A5 Contestée ou non vérifiée
--	------------------------------------	------------------------------------	------------------------------------	--

Attribution plus faible →

FOCAC Intelligence soumet chaque dossier à trois questions. La méthode est délibérément prudente : elle distingue engagement, financement, mise en œuvre, utilisation et résultats, et consigne les lacunes plutôt que de supposer des progrès.

#	Question	Comment elle est vérifiée
1	S'agit-il d'un engagement du FOCAC ?	Les dossiers sont évalués au regard du Plan d'action de Beijing 2025-2027 et des engagements du Sommet de septembre 2024 ; une activité n'est pas comptée comme réalisation du FOCAC du seul fait qu'elle est postérieure au Sommet.
2	Où en est-elle ?	Chaque dossier est placé sur l'échelle de réalisation en huit étapes ci-dessous. Un accord n'est pas une mise en œuvre, un engagement de financement n'est pas un décaissement, et un actif achevé n'est pas un résultat de développement.
3	Quelle est la solidité des preuves ?	Les preuves proviennent de sources officielles chinoises et nigérianes, corroborées par des sources secondaires crédibles, et sont notées de A à D. L'attribution est classée de A1 à A5.

01 Annonce	02 Accord	03 Financement	04 Mise en œuvre	05 Étape clé	06 Achèvement	07 Utilisation opérationnelle	08 Résultats vérifiés
----------------------	---------------------	--------------------------	----------------------------	------------------------	-------------------------	---	---------------------------------

A Corroboration indépendante	B Documentation officielle	C Crédible mais incomplète	D Insuffisante
-------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------

Le registre public disponible demeure incomplet. Des pans importants de la coopération sino-nigériane peuvent ne pas encore figurer dans le registre vérifié, faute de publication des informations au niveau des projets, des détails de financement ou d'une attribution explicite au FOCAC. Les chiffres de cette note doivent

donc être lus comme un plancher vérifié, et non comme un inventaire complet de l'ensemble de la coopération sino-nigériane dans le cycle actuel du FOCAC.

ANNEXE C

Glossaire

Terme	Signification
FOCAC	Forum sur la coopération sino-africaine, créé en 2000
Plan d'action de Beijing	Plan du FOCAC pour 2025-2027, adopté au Sommet de Beijing de septembre 2024
CAEPSD	Partenariat économique Chine-Afrique pour un développement partagé : accords-cadres complétés par des accords de récolte précoce
Récolte précoce	Accord intérimaire qui consolide les droits de douane nuls avant un accord plus complet
CATAS	Académie chinoise des sciences agricoles tropicales
TEC de la CEDEAO	Tarif extérieur commun de la CEDEAO, barème tarifaire commun que le Nigéria applique en tant que membre de la CEDEAO
GACC	Administration générale des douanes de Chine
PMA	Pays moins avancé, catégorie des Nations unies ; le Nigéria n'est pas un PMA
MOFCOM	Ministère du Commerce de la République populaire de Chine
NCSP	Bureau du Partenariat stratégique Nigéria-Chine, créé en septembre 2024
NRCRI	National Root Crops Research Institute (Institut national de recherche sur les plantes à racines), Umudike
Teneur en valeur régionale (RVC)	Part de la valeur d'un produit qui doit être d'origine locale pour qu'il bénéficie du traitement préférentiel
SPS	Mesures sanitaires et phytosanitaires (sécurité sanitaire des aliments, santé animale et végétale)
A1 à A5	Classes d'attribution, de la réalisation FOCAC directe (A1) à l'attribution contestée ou non vérifiée (A5)
Notes A à D	Qualité des preuves, de la corroboration indépendante (A) à l'insuffisance (D)

BASE DOCUMENTAIRE

Sources sélectionnées

- Plan d'action de Beijing (2025-2027) : www.fmprc.gov.cn/mfa_eng/zy/gb/202409/t20240905_11485719.html
- Liste des résultats du suivi du FOCAC, ministère des Affaires étrangères de Chine, juin 2025 : www.mfa.gov.cn/eng/wibzhd/202506/t20250611_11646041.html
- Traitement chinois à droits de douane nuls, Conseil des affaires d'État, avril 2026 : english.www.gov.cn/news/202604/28/content_WS69f0a1d7c6d00ca5f9a0aad0.html
- Discours de l'ambassadeur Yu Dunhai sur les mesures à droits nuls, août 2026 : ng.china-embassy.gov.cn/eng/zngx/cne/202608/t20260815_12004633.htm
- Accord-cadre Nigéria-Chine, Voice of Nigeria, mars 2026 : von.gov.ng/nigeria-china-sign-pact-to-deepen-economic-cooperation/
- Don de 200 millions de RMB, Voice of Nigeria, août 2026 : von.gov.ng/nigeria-china-deepen-development-cooperation/
- Équipements de mécanisation du manioc, BusinessDay, juillet 2026 : businessday.ng/news/article/china-delivers-first-full-cycle-cassava-mechanisation-equipment-to-nigeria-boosts-food-security-drive/
- Partenariat stratégique global, State House, septembre 2024 : statehouse.gov.ng/president-bola-tinubu-meets-chinese-president-xi-jinping-nigeria-and-china-elevate-ties-to-comprehensive-strategic-partnership/
- Prêt de la CDB pour le chemin de fer Kano-Kaduna, janvier 2025 : www.cdb.com.cn/English/xwzx_715/khdt/202501/t20250107_12293.html
- Centre d'excellence pour la petite hydroélectricité, ministère des Affaires étrangères de Chine, avril 2026 : www.fmprc.gov.cn/mfa_eng/xw/zwb/202604/t20260403_11886352.html
- Mise en service de l'usine de lithium d'Endo, Channels TV, juillet 2026 : www.channelstv.com/2026/07/03/tinubu-commissions-6000-metric-tonne-per-day-lithium-processing-plant-in-nasarawa/
- Union africaine, Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons

Indépendance, version et citation

Indépendance. Cette note repose entièrement sur des informations publiques. Elle n'utilise aucune information gouvernementale confidentielle et constitue l'évaluation indépendante de Policy Delivery International Limited.

Versión. Version 1.0, 30 septembre 2026. Première édition publique. Chaque dossier a été vérifié au plus tard le 30 septembre 2026 ; les corrections apportées aux éditions ultérieures seront indiquées ici.

Comment citer. Policy Delivery International Limited (2026). FOCAC Intelligence, Série pays Afrique, Volume 1 : Nigéria, version 1.0. Abuja : PDIL. policydelivery.africa.

POLICY DELIVERY INTERNATIONAL LIMITED (PDIL)

Intelligence politique, stratégie, exécution des résultats et réforme institutionnelle.

FOCAC Intelligence est une initiative de veille stratégique de PDIL.

CONTACT

Ventures Park, 5 Kwaji Close, Maitama, Abuja
info@policydelivery.africa
policydelivery.africa
 +2348156527286